

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 663

31 mars 2006

SOMMAIRE

Actival Partners S.A., Luxembourg	31802	Company, Luxembourg branch, S.à r.l., Luxembourg	31779
Adriatic Lux S.A., Luxembourg	31808	L.F.A. Hold A.G., Luxembourg	31778
Aion S.A., Luxembourg	31810	Linoz S.A., Luxembourg	31800
Albanel S.A., Luxembourg	31812	Lux-Chem S.A., Luxembourg	31778
Alenex S.A., Luxembourg	31812	Luxland S.A., Grevenmacher	31818
Bingara, S.à r.l., Luxembourg	31782	M.E.A., S.à r.l., Manufacture Electronique d'Architectures, Luxembourg	31811
Boulder S.A., Luxembourg	31810	Marioror S.A., Luxembourg	31796
Cadillon Invest S.A., Luxembourg	31796	Marioror S.A., Luxembourg	31796
Cadillon Invest S.A., Luxembourg	31796	Matthias Ruppert, GmbH, Münsbach	31797
CHOUTAGE S.A., Luxembourg	31802	Mediacommunication S.A., Luxembourg	31810
COGEP, Compagnie Générale de Promotion S.A., Bertrange	31781	Mohawk International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	31813
Cofidex S.A., Luxembourg	31824	Monfino S.A., Luxembourg	31808
Dilenia Invest S.A., Luxembourg	31778	Neuhengen, S.à r.l., Luxembourg	31797
Dilenia Invest S.A., Luxembourg	31798	Ombra Investments S.A., Luxembourg	31802
Duex Investments S.A., Luxembourg	31823	Parkimm Investissements S.A., Senningerberg	31780
Dunas S.A., Luxembourg	31824	Philippi, S.à r.l., Echternach	31798
Erdec Finance S.A., Luxembourg	31799	Point of Oaks Luxembourg S.A., Luxembourg	31802
Estèrel Technoinvestments S.A., Luxembourg	31823	Randstad Interim S.A., Luxembourg	31781
F.I.L., Fortune Immobilière Luxembourg S.A., Strassen	31815	Restaurant Chinois Le Triomphe, S.à r.l., Luxembourg	31799
Film Finances Services Luxembourg S.A., Luxembourg	31812	Royal Boissons, S.à r.l., Luxembourg	31799
Galea Finance S.A., Luxembourg	31796	SA.BA.FI. Participations S.A., Luxembourg	31797
Galea Finance S.A., Luxembourg	31796	Salon Contour, S.à r.l., Echternach	31799
Glecox Holding S.A., Luxembourg	31801	Salon Teresa, S.à r.l., Remich	31799
Grand Duchy Finance, S.à r.l., Münsbach	31803	Samid S.A.H., Luxembourg	31803
H.T.A., S.à r.l., Hygiène et Technologie Alimentaire, Junglinster	31798	Samkats, S.à r.l., Echternach	31800
Herberlux, S.à r.l., Leudelange	31780	Sanolux, G.m.b.H., Echternach	31800
Hobart Immobilière S.A., Luxembourg	31808	Société de Recherche Thérapeutique Endovasculaire S.A., Luxembourg	31780
I.H.L. Immobilière Hettinger et Lehnen, S.à r.l., Ettelbruck	31797	Sonodico Participations S.A., Luxembourg	31798
I.T.O., S.à r.l., Immobilière Thibo-Olmedo, Bertrange	31797	Sport Mode, S.à r.l., Diekirch	31802
Iglux, S.à r.l., Rumelange	31780	Staring Capital GP Partners S.C.A., Luxembourg	31800
Immo-Jung, S.à r.l., Luxembourg	31809	Stopera Holding, S.à r.l., Luxembourg	31778
Immoinvest Benelux S.A., Luxembourg	31824	Thomas & Piron (Luxembourg) S.A., Senningerberg	31798
Institut F.O.R.E.N.C., A.s.b.l., Institut de formation, d'orientation, de recherche, d'encadrement et de consultation, Differdange	31810	Trois Quarts, S.à r.l., Junglinster	31800
Insula S.A., Ehlerange	31795	Trois Soleils, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	31801
Intermedilux S.A., Luxembourg	31795	Trois Soleils, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	31801
Intier Group Financing (Hungary) Limited Liability		Trois Soleils, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	31801
		Vinimedia S.A., Ahn	31803

31778

DILENIA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.459.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 20 décembre 2005 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (Luxembourg).
- Monsieur René Schmitter, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

Ont été réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Et que:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg.

A été réélu Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001511.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

STOPERA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 93.627.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Signatures.

(001622.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

L.F.A. HOLD A.G., Société Anonyme.

Capital social: EUR 324.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 68.133.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

B. Zech.

(001623.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

LUX-CHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 91.900.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2005 a été nommé Administrateur Monsieur Mario Notaroberto, né le 29 septembre 1955 à I-Funtani (SA), demeurant à L-1316 Luxembourg, 77, rue des Carrières,

en remplacement de

Monsieur Valerio Ragazzoni, demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg.

Luxembourg, le 3 janvier 2006.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001971.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

**INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY,
LUXEMBOURG BRANCH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg F 112.886.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY a ouvert une succursale au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 25 novembre 2005 comme suit:

Dénomination et forme de la société:

INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY, société à responsabilité limitée de droit hongrois.

Dénomination et adresse de la succursale:

INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH, 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Activités de la succursale:

La succursale a pour activité la gestion d'un portefeuille de prêts, tel qu'affecté à la succursale par la société. Les activités de la succursale incluront notamment, mais non exhaustivement, les activités intra-groupe suivantes:

(i) le financement de sociétés membres du groupe;
(ii) la gestion des fonds excédentaires reçus suite à des investissements tels que des dépôts, des fonds et tous autres actifs financiers;

(iii) la surveillance des paiements d'intérêts par les emprunteurs; et

(iv) l'organisation du recouvrement des intérêts de retard et des pénalités, le cas échéant.

Registre auprès duquel la société est immatriculée:

Cour de l'Arrondissement de Pest, no Cg. 13-09-086767.

Personnes qui ont le pouvoir d'engager la société: la signature conjointe de deux administrateurs dont un doit toujours être Peter Dwight Nideröst, les administrateurs étant:

- M. Peter Dwight Nideröst, né le 12 septembre 1960 à Monroe, Etats-Unis d'Amérique, domicilié à Luegisland 7A, CH-6410 Goldau, Suisse;

- M. Csaba Zsarnóci, né le 29 novembre 1975 à Budapest, Hongrie, domicilié au 2085 Pilisvörösvár, Szegfü u. 29., Hongrie;

- M. Péter Hajnal, né le 26 juillet 1947 à Budapest, Hongrie, domicilié au 1136 Budapest, Tátra u. 11. l. em. 2., Hongrie.

Représentant permanent de la société pour l'activité de la succursale:

La représentation permanente de la société pour l'activité de la succursale de Luxembourg a été confiée à Mme Fatima Boudabza, née le 21 mai 1980 à Verviers, Belgique, domiciliée à rue des Fabriques 16, 4800 Verviers, Belgique.

Mme Fatima Boudabza a reçu tous pouvoirs pour exercer la gestion journalière de la succursale et notamment:

(i) la gestion, l'approbation et la conclusion de prêts pour le compte de la succursale à des filiales étrangères accréditées de MAGNA INTERNATIONAL INC., ainsi que l'octroi d'avances, la prise de sûretés et, de façon générale, la gestion et l'administration de tels prêts. Ces devoirs incluront:

(a) l'échange de documentation de prêts avec les emprunteurs;

(b) la réception de copies de contrats dûment signés des emprunteurs et la conservation de toute documentation relative à des prêts;

(c) le contrôle de la bonne exécution des dispositions et conditions contenues dans les contrats de prêt;

(d) le contrôle de la réception des paiements d'intérêts par les emprunteurs et l'organisation des procédures de recouvrement et d'application de pénalités de retard, tels que requis pour les paiements tardifs;

(ii) la gestion du/des compte(s) bancaires de la succursale, eu égard aux (i) prêts et intérêts et (ii) coûts d'exploitation de la succursale;

(iii) la mise à disposition de redressements périodiques des compte(s) de la succursale à l'établissement principal de la société eu égard aux (i) prêts, intérêts et autres biens liés et (ii) coûts d'exploitation de la succursale;

(iv) la gestion de tous fonds excédentaires de la succursale réalisés par le biais d'investissements tels que des dépôts, des fonds ou autres biens financiers;

(v) le maintien de comptes de gestion de la succursale de Luxembourg, le rapport périodique à l'établissement principal de la société, et la préparation des rapports destinés au conseil d'administration, tels que requis;

(vi) le respect et la bonne exécution des dispositions légales et réglementaires locales telles que les charges salariales, le dépôt des déclarations fiscales et des comptes de la succursale, ainsi que la coordination avec les conseils professionnels, si nécessaire;

(vii) la conservation de la correspondance, des contrats et autres documents de la succursale;

(viii) la responsabilité de maintenir le contrat de bail des locaux de la succursale et d'organiser ses services administratifs;

(ix) la consultation en temps utile avec les administrateurs de la société, ou des représentants valables de l'établissement principal de la société, sur les affaires afférentes à la succursale, et le cas échéant, la participation aux réunions du conseil d'administration de la société lorsque ces derniers délibèrent sur les activités de la succursale;

(x) la mise à disposition aux administrateurs de la société, au moins semestriellement, d'un rapport résumant tous les mouvements d'argent et de créances ayant des intérêts capitalisés impliquant la succursale (p.e., la date d'un tel évé-

nement, le montant, la description (p.e., intérêt cumulé, encaissement), qu'ils soient distribués ou réaffectés, et de toute autre information pertinente, etc).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTIER GROUP FINANCING (HUNGARY) LIMITED LIABILITY COMPANY, LUXEMBOURG BRANCH

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06191. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000027.3/267/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

HERBERLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R. C. Luxembourg B 9.950.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001722.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SOCIETE DE RECHERCHE THERAPEUTIQUE ENDOVASCULAIRE S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 81.970.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(001725.3/768/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

IGLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3714 Rumelange, place de la Bruyère.

R. C. Luxembourg B 29.980.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001726.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

PARKIMM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 88.290.

Réunion du conseil d'administration du 16 décembre 2005

Messieurs Brunello Donati et Matteo Talleri, économistes, Lugano (CH), démissionnent de leur fonction d'administrateurs-délégués de la société. En leur qualité d'administrateur, ils restent habilités à engager la société par leur signature conjointe à deux.

B. Donati / M. Talleri / T. Schmit

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002034.3/032/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

RANDSTAD INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.502.

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RANDSTAD INTERIM S.A., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, R.C. Luxembourg section B numéro 50.502, constituée suivant acte reçu le 24 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 292 du 26 juin 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 20.000 (vingt mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Nominations statutaires:

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, des administrateurs actuels: Messieurs Hans Zwartz, Clemens Farla et Stef Witteveen.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

1) Monsieur Jacobus Wim Van Den Broek, administrateur, né à Goes (Pays-Bas), le 24 mai 1960, demeurant à NL-1405GZ Bussum (Pays-Bas), 39, Graaf Wichmanlaan;

2) Monsieur Beschier Jacob Noteboom, administrateur, né à Nieuwe Tonge, le 4 juillet 1958, demeurant à NL-1261 GE Blaricum (Pays-Bas), 54A, Torenlaan;

3) Monsieur Herman Nijns, administrateur, né à Diest (Belgique), le 8 septembre 1966, demeurant à B-3350 Linter, 3B Kouterstraat.

Monsieur Herman Nijns est également nommé administrateur-délégué.

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passe à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 25CS, fol. 38, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2005.

J. Elvinger.

(000240.3/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

COGEP, COMPAGNIE GENERALE DE PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 85.181.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07570, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le mois de décembre 2005.

Pour COGEP, COMPAGNIE GENERALE DE PROMOTION S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(001764.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

BINGARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 113.236.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the sixth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CommInternational LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of Malta, having its registered office at 167 Merchants Street, Valletta VLT03, Malta, registered with the commercial register of Malta under number C32341;

duly represented by Dirk Leermakers, Attorney-at-law, by virtue of a power of attorney given in Malta, on 6 December 2005.

The said proxy, after having been initialed and signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a private limited liability company which it declares to establish as follows:

I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Form and name

There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of BINGARA, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Company Law), and the law of 22 March 2004, on securitization (the Securitization Law), as well as by the present Articles.

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Art. 4. Corporate object

4.1. The corporate objects of the Company are:

(i) (A) the acquisition by purchase, subscription, exchange or in any other manner, the holding as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner, directly or indirectly of any stock, shares and other securities, bonds, notes, debentures, rights, interests, certificates of deposit and other debt instruments and more generally of any securities and financial instruments issued by any Luxembourg or foreign, public or private entity whatsoever, including shareholderships; and

(B) the ownership, administration, development and management of its portfolio of securities and financial instruments;

(ii) the acquisition and/or assumption, either directly or through another securitization entity, of risks related to claims, to other assets as referred to in Article 4.1(i), and to undertakings assumed by third parties and inherent to all or part of the activities of third parties, through the issuance, by the Company, of securities the value of which, and return on which, is determined by such risks, in accordance with article 1 of the Securitization Law;

(iii) borrowing in any form except by way of public offer. The Company may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company within the limits of the law;

(iv) giving guarantees and grant pledges, mortgages or any other types of security interests over all or some of its assets within the limits of the law; and

(v) generally employing any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risks, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.2. In the broadest sense, the Company may also carry out all business transactions directly or indirectly connected with the foregoing objects.

II. Capital - Shares

Art. 5. Share capital

5.1. The Company has a subscribed share capital of one hundred thousand Australian Dollars (AUD 100,000.-) consisting of one thousand (1,000) ordinary shares not allocated to any particular class (a Class) and one thousand (1,000) Class B ordinary shares, each in registered form, with a par value of fifty Australian Dollars (AUD 50.-) and fully paid up.

5.2. The share capital of the Company may be increased through the issuance of ordinary shares and/or redeemable preference shares having the characteristics described in the present Articles, or reduced, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are and will remain in registered form (parts sociales nominatives). The Company's shares are indivisible and only one person can be registered as owner of each share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative in their dealings with the Company.

6.2. Subject to Articles 6.3 and 20.2, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets of the Company (or, as the case may be, to a fraction of the assets of the Company that form part of or are derived from the compartment of the Company (the Compartment) to which the share in question pertains) in direct proportion to the fraction of the share capital of the Company or the Compartment, as the case may be, represented by such share, increased by the amount of the share premium, if any, paid with respect to such share.

6.3. Without prejudice to Article 20.2, each redeemable preference share entitles the holder to:

(i) for the first two years following the issue date of the relevant redeemable preference share, a cumulative return equal to a fixed rate of dividend equivalent to 2-year swap plus or minus a margin (to be determined by the board of directors), to be determined by the board of directors on the issue date of the relevant redeemable preference share; and

(ii) thereafter a floating rate return referable to the assets allocated to the relevant Compartment.

6.4. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfers of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by entry in this register.

6.5. The redeemable preference shares of the Company are redeemable in accordance with Articles 6.5 to (and including) 6.8, provided that:

(i) the redemption is accompanied by a reduction of the share capital of the Company;

(ii) the Company, or as the case may be, the Compartment to which the redeemable preference shares pertain, shows sufficient available distributable reserves to pay the redemption price in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, such distributable reserves to be evidenced in interim accounts of the Company as of the redemption date, to be approved by the board of directors of the Company.

Redemption shall be decided by the shareholders of the Company in accordance with Article 10.4.

6.5.1 Voluntary redemption

Without prejudice to Article 6.5.2, the Company's redeemable preference shares may be redeemed in one or several times. Redemption of the redeemable preference shares shall take place either at the request of the holder(s) of the redeemable preference shares in accordance with Article 6.7, or as decided by the board of directors of the Company in accordance with Article 6.8.

6.5.2 Mandatory redemption

If a redeemable preference share of the Company has not been earlier redeemed pursuant to Article 6.5.1, that redeemable preference share of the Company shall be redeemed on the fifth anniversary of its issuance.

6.6. The redemption price shall be equal to the par value of the redeemable preference share to be redeemed, plus the amount of share premium paid in respect of such share.

The redemption price shall be paid in cash.

6.7 The following provisions shall apply to the redemption of redeemable preference shares at the request of the holder(s):

(i) Any holder of redeemable preference shares who intends to have its/his/her shares redeemed in whole or in part must, via telecopy (or other facsimile device), deliver to the board of directors of the Company, at the registered office of the Company, an irrevocable notice of election for redemption (the Notice of Share Redemption).

(ii) The board of directors of the Company shall convene the shareholders to a general meeting no later than ten (10) business days following the date on which the Notice of Share Redemption has been delivered to the board of directors of the Company (the Delivery Date) to resolve upon the redemption and related matters.

(iii) The Company shall redeem the redeemable preference shares elected for redemption no later than fifteen (15) business days following the Delivery Date.

(iv) In the event that the number of redeemable preference shares elected for redemption exceeds the number of redeemable preference shares that the Company can redeem in accordance with the Company Law and these Articles, the redemption requests from all holders who have requested a redemption of their redeemable preference shares will be reduced pro rata.

6.8. If the redemption of redeemable preference shares is at the request of the board of directors of the Company, paragraphs (ii) to and including (iv) of Article 6.7 shall apply mutatis mutandis.

6.9. Subject to and in compliance with the Company Law, a dividend equal to any accrued and unpaid return until the date of redemption will be declared and paid on the redeemable preference shares in a relevant Compartment of the Company prior to a redemption of redeemable preference shares.

Art. 7. Compartments

7.1. The board of directors of the Company may create one or more Compartments within the Company. Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company and may be represented by ordinary shares and/or redeemable preference shares. The resolutions of the board of directors of the Company creating one or more Compartments, or amending the same, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

7.2. As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that:

- (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment; or
- (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment,

are, except if otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and the assets of that Compartment shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment shall have no rights to the assets of any Compartment; however, their rights shall be allocated, first, to those assets of the Company which have not been assigned to a specific Compartment and the excess of their rights, if any, to all Compartments of the Company according to the ordinary share capital of each Compartment as a proportion of the total ordinary share capital issued by the Company.

7.3. No resolutions of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created a specific Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of the shareholders or creditors whose rights relate to the relevant Compartment. Any decisions of the board of directors of the Company taken in breach of this Article shall be void.

7.4. Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

7.5. Where pursuant to Article 7.3. above, the prior approval of the shareholders of a specific Compartment is required, Articles 9 and 10 will apply as if the shareholders of that Compartment were referred to in place of the shareholders of the Company generally. Where the prior approval of the creditors of a specific Compartment is required, the majority requirements set forth in either the board of directors resolution creating such Compartment or the issuing documents relating to the securities of such Compartment apply.

7.6. Expenses that have arisen in connection with the assets of a Compartment will be allocated to that Compartment. General expenses of the Company will be allocated to all Compartments of the Company according to the ordinary share capital of each Compartment as a proportion of the total ordinary share capital issued by the Company.

Art. 8. Transfer of shares

8.1. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the issued share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

8.2. Any shareholder who intends to transfer his shares in whole or in part must notify the other shareholders of such intention at least twenty (20) business days in advance of the contemplated date of transfer.

8.3. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

8.4. The holders of ordinary shares shall have a right of first refusal with respect to any redeemable preference share or ordinary shares not held by them, the transfer of which is proposed, such right to be exercisable within the time period specified in Article 8.2 and on terms no less favorable to the transferor than those proposed.

III. General meetings of shareholders

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company

9.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

9.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company will be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the 31st October of each year at 9 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

9.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

9.4. Other meetings of the shareholders of the Company must be held in Luxembourg at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9.5. The holders of the shares of the Company relating to a specific Compartment of the Company may, at any time, hold general meetings to decide on matters which relate exclusively to such Compartment in accordance with Article 7.5. The holders of shares of the Company relating to other Compartments of the Company or the holders of shares relating to the Company and not relating to a specific Compartment of the Company may attend, but shall not be entitled to vote at such meetings.

9.6. The provisions of Article 10 shall apply mutatis mutandis to the general meetings of holders of shares relating to a specific Compartment. Decisions affecting the rights of holders of shares of a specific Compartment or deciding upon

the liquidation of the Compartment are subject to the affirmative vote of the majority of holders of shares representing at least three quarters of the shares relating to such Compartment.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

10.1. Written notice of any meeting of shareholders of the Company shall be given to all shareholders at least ten (10) business days in advance of the date set for such meeting, however, in respect of the meetings of shareholders of the Company which shall resolve upon the redemption of the redeemable preference shares of the Company or upon the transfer of shares of the Company to non-shareholders, such redemption or transfer will only be effective five (5) business days after the date of such meeting.

10.2. The quorum and majorities required by the Company Law shall govern the conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

10.3. Each ordinary share and each redeemable preference share is entitled to one vote.

10.4. Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority vote of those present or represented and voting at the meeting.

10.5. The shareholders may not resolve upon the following transactions without the consent of a majority of the shareholders representing at least three-quarters of the total issued share capital of the Company or allocated to the relevant Compartment, as the case may be:

(i) to amend, alter or repeal (including any amendment, alteration or repeal effected by a merger, consolidation or similar business combination) any provision of the Articles; and

(ii) to dissolve and/or liquidate the Company and/or any Compartment thereof.

10.6. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders.

10.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex.

10.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Management

11.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of one or several A director(s) and one or several B director(s). Neither the A director(s) nor the B director(s) need to be shareholders. The A director(s) must be employed by Commonwealth Bank of Australia or another company in the group of companies of which Commonwealth Bank of Australia is a member.

11.2. The A director(s) will be designated as candidates for appointment by the holders of the ordinary shares not allocated to any particular class and the B director(s) will be designated as candidates for appointment by the holders of the shares others than the ordinary shares not allocated to any particular class. The A director(s) and the B director(s) shall be appointed by the shareholders of the Company at the general meeting which shall also determine their remuneration and the term of their office. The shareholders of the Company at the general meeting must in all cases appoint the persons nominated on an exclusive basis by the respective class.

11.3. The A director(s) and the B director(s) may be removed ad nutum (without any cause) at any time.

11.4. Each A director and each B director shall be eligible for reappointment at the end of the term of his appointment.

IV. Management - Representation

Art. 12. Meetings of the board of directors of the Company

12.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman and a vice-chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

12.2. The board of directors shall meet upon call by written notice issued by or at the request of the chairman, or the vice-chairman (on behalf of the chairman) or any two directors, at the place and time indicated in the notice, which place shall be in Luxembourg and the person(s) convening the meeting shall set the agenda, except that any director may call a meeting of the board of directors to resolve upon the redemption of redeemable preference shares of the Company in accordance with Article 6.8.

12.3. Except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice for the meeting of the board of directors of the Company, notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least ten (10) business days in advance of the date set for such meeting.

12.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented at the commencement of the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

12.5. No member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing a proxy.

12.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

12.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present in Luxembourg at a meeting of the board of directors of the Company and if at least one A director is present (either in person, by conference call or similar means of communication equipment permitted by paragraph 6 of this Article 12). Decisions shall be taken by unanimous votes of the directors present or represented at such meeting.

12.8. The decisions of the directors may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all directors in writing, whether in original or by facsimile or e-mail. Each director shall cast his vote by signing the circular resolution. The signatures of the directors may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile. The date of the resolution will be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

13.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

13.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 14. Powers of the board of directors of the Company

14.1. All powers not expressly reserved by Company Law or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

Art. 15. Delegation of powers

15.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, whether a director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures

16.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors of the Company, one of whom must be an A director, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated pursuant to Article 15.1.

Art. 17. Conflict of interests

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 18. External auditor

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises) in accordance with article 48 of the Securitization Law. The external auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 19. Accounting year

19.1. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of July of each year and shall terminate on the 30th of June of each year.

19.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of directors must procure the preparation of the balance sheet and the profit and loss account of the Company in accordance with Article 7 as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all of the Company's commitments and the indebtedness of the directors, the statutory auditor(s) (if applicable) and shareholders to the Company.

19.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation of profits

20.1. Each financial year, for each Compartment of the Company, the board of directors will determine how much of the profit of that Compartment is available for distribution and whether comprised of profit from the current financial year or retained from a previous financial year and all of the profits of the Company so determined to be available for distribution in accordance with article 197 of the Company Law, must first be aggregated with any payments to be made on the redeemable preference shares in accordance with Article 6.3 which qualify as interest expenses for accounting purposes (the total of such sums being the Total Net Earnings Available for Distribution or TNED).

20.2. Thereafter, the TNED for each Compartment of the Company shall be allocated as follows:

(i) first, an amount corresponding to five per cent (5%) of the TNED shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Compartment of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.2 above;

(ii) second, there shall be paid with respect to the redeemable preference shares on issue within the Compartment of the Company concerned the return referred to in Article 6.3; and

(iii) the remainder of the TNED, if any, shall be paid as a dividend on the ordinary share capital of the Compartment of the Company concerned.

The payments referred to in sub-paragraphs (ii) and (iii) above shall be calculated net of any interim dividends declared on the redeemable preference shares and/or the ordinary shares in accordance with Articles 20.5 and 20.6.

20.3. If for a given Compartment the aggregate amount of TNED allocated to the statutory reserve exceeds ten per cent (10%) of the capital of the relevant Compartment by reason of compliance with article 197 of the Company Law, such Compartment shall have towards each other Compartment which has not contributed to the statutory reserve, in total, ten per cent of its capital, a claim equal to the amount of the excess allocation but not exceeding the amount to be allocated to the statutory reserve by such other Compartment under article 20.2.(i). By derogation to paragraph 20.2.(ii), the TNED realised by such other Compartment shall first serve to reimburse the above claim by priority to any dividend payment.

20.4. The dividends payable out of the profits of a Compartment which is represented in whole or part by Class B redeemable preference shares shall be paid in Australian Dollars (AUD) and dividends payable out of any profits other than those profits shall be paid in Australian Dollars (AUD) or any other currency selected by the board of directors of the Company and in the manner to be determined by the board of directors of the Company.

20.5. Interim dividends may be paid on the shares on 15 May and 15 November of each year in accordance with and subject to Article 20.2. under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is approved by the board of directors;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

20.6. For purposes of this Article 20 and subject to Article 6.9, there shall be only three dates on which dividends may be declared, i.e. the 31 October, the date of the annual general meeting of shareholders, the 15th of May and the 15th of November. If such a date is a Saturday, Sunday or public holiday, declaration of the dividend shall take place on the next following business day.

VI. Liquidation

Art. 21. Liquidation

21.1. The liquidation of the Company or, as the case may be, of any Compartment of the Company shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s). The dissolution and liquidation of the Company or the Compartment, as the case may be, shall be carried out in accordance with the Company Law and the Securitization Law.

21.2. The surplus resulting from the realisation of the relevant assets and the payment of the relevant liabilities of the Company or the Compartment, as the case may be, shall be distributed to the shareholders as follows:

(i) the holders of redeemable preference shares shall be entitled to receive (a) payment of any accrued but undeclared and/or declared and unpaid dividend (calculated as per article 6.3), and (b) the repayment of the par value of their shares plus the amount of share premium paid with respect to such shares and the holders of ordinary shares shall be entitled to receive (a) payment of any dividends declared with respect to such shares but unpaid and (b) the repayment of the par value of their shares plus the amount of share premium paid with respect to such shares; if, however, the assets of the Company available for distribution are not sufficient to pay to the holders of redeemable preference shares and to the holders of ordinary shares the full amounts to which they are entitled in accordance with this Article 21.2 (i), the entitlements of the holders of redeemable preference shares will take priority as to the amount of the par value of their shares and thereafter the entitlements of the holders of redeemable preference shares and ordinary shares shall be reduced proportionally on a *pari passu* basis; and

(ii) after payment in full of the amounts specified in item (i) above, the remaining surplus (if any) shall be distributed to the holders of ordinary shares of the Company in proportion to the number of ordinary shares held.

Art. 22. Financial information

22.1. The Company shall provide all shareholders with all information in relation to itself available to the Company which may be reasonably required by a shareholder to meet tax and legal reporting obligations of the group of compa-

nies of which the shareholder is part. Such information shall include but shall not be limited to all available tax filings, returns and receipts, bank statements, books and other records of the Company.

22.2. The Company will use Australian Dollars (AUD) as its functional currency and it shall prepare its annual accounts in conformity with Luxembourg generally accepted accounting principles.

VII. General provision

Art. 23. Applicable laws

23.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and the Securitization Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on the 30th of June 2006.

Subscription and payment

Commlnternational LIMITED, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to (1,000) ordinary shares of the Company not allocated to any particular class and one thousand (1,000) Class B ordinary shares and to fully pay them up by contribution in cash in an amount of one hundred thousand Australian Dollars (AUD 100,000.-).

The amount of one hundred thousand Australian Dollars (AUD 100,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The appearing person declares that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its incorporation amount approximately to EUR 6,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing person, representing the entire subscribed share capital, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company to approve the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at four (4);
- (ii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for an unlimited duration:
 - (a) John Cornelius Marshall, bank executive, born on 23 December 1956, at Birmingham, UK, residing at Woodsden Farmhouse, Water Lane, Hawkhurst, Kent TN18 5AY United Kingdom, as A director;
 - (b) Phillip James Cole, bank executive born on 3 March 1961, at Sydney Australia, residing at 24 Darling St, Glebe, NSW, Australia, as A director;
 - (c) Mrs Kristel Augusta Anna Maria Segers, a business executive, born on October 8, 1959 at Turnhout, Belgium, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, as B director; and
 - (d) Mr Christophe Gammal, a business executive, born on August 9, 1967 at Uccle, Belgium, residing at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette, as B director;
- (iii) that the address of the registered office of the Company be set at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, he signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sixième jour de décembre.

Par-devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Commlnternational LIMITED, une société constituée et organisée sous les lois de Malte, ayant son siège social au 167 Merchants Street, Valetta VLT03, Malte, immatriculée auprès du registre du commerce de Malte sous le numéro C32341;

dûment représentée par Dirk Leermakers, Avocat à la cour, en vertu d'une procuration donnée à Malte, le 6 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été initialisée et signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les présents statuts (les Statuts) d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et dénomination

Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales par la suite, une société en la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de BINGARA, S.à r.l. (la Société), laquelle sera soumise aux dispositions légales de droit luxembourgeois et notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés com-

merciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la Loi sur la Titrisation) ainsi qu'aux présents Statuts.

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Objet Social

4.1. La Société a pour objet:

(i) (A) l'acquisition par achat, souscription, échange ou de toute autre manière, la détention aussi bien que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, directement ou indirectement, de tous titres, parts sociales et autres valeurs mobilières, obligations, billets à ordre, emprunts obligataires, droits, participations, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et, plus généralement de toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée de quelque nature qu'elle soit, luxembourgeoise ou étrangère, y compris des sociétés en participation; et

(B) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers;

(ii) l'acquisition et/ou prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme de titrisation, de risques liés à des créances, à d'autres biens tels que visés à l'Article 4.1.(i), et à des engagements assumés par des tiers et inhérents à tout ou partie des activités de tiers, par l'émission, par la Société, de valeurs mobilières, dont la valeur et le rendement dépendent de ces risques, conformément à l'article 1 de la Loi sur la Titrisation;

(iii) l'emprunt sous quelque forme que ce soit, excepté sous forme d'appel public à l'épargne. La Société peut émettre des billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et toute sorte de créances et/ou autres titres d'emprunt. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société dans les limites de la loi;

(iv) l'octroi de garantie et l'octroi de gages, d'hypothèques ou de tous autres types de sûretés sur tout ou partie de ses actifs dans les limites de la loi; et

(v) d'une manière générale, l'emploi de toutes techniques et l'utilisation de tous instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.2. La Société peut, dans un sens plus large, accomplir toutes transactions commerciales qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent mille dollars australiens (AUD 100.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires non attribuées à une classe spécifique (une Classe) et mille (1.000) parts sociales ordinaires de Classe B, chacune sous forme nominative, chacune d'une valeur nominale de cinquante dollars australiens (AUD 50,-) et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté par l'émission de parts sociales ordinaires et/ou parts sociales préférentielles rachetables ayant les caractéristiques décrites dans les présentes Statuts, ou réduit, par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Les parts sociales sont et resteront nominatives. Les parts sociales de la société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale peut être enregistré. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Sous réserve des Articles 6.3 et 20.2, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs de la Société (ou, le cas échéant, à une fraction des actifs de la Société qui forment une partie ou sont dérivés du compartiment de la Société (le Compartiment) auquel appartient la part sociale en question) en proportion directe avec la fraction du capital social de la Société ou du Compartiment, le cas échéant, représentée par cette part sociale augmenté, du montant de la prime d'émission, s'il y en a, payée conformément à cette part sociale.

6.3. Sans préjudice de l'Article 20.2, chaque part sociale préférentielle rachetable donne droit à son détenteur à:

(i) dans les deux années qui suivent la date d'émission de la part sociale préférentielle rachetable en question, un revenu cumulatif égal à un taux fixe de dividende équivalent à 2 ans de swap plus ou moins une marge (qui sera déterminé par le conseil d'administration), qui sera déterminé par le conseil d'administration à la date d'émission de la part sociale préférentielle rachetable en question; et

(ii) ensuite un revenu à taux flottant référé aux actifs attribués au Compartiment en question.

6.4. Un registre des associés de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque associé. Ce registre contiendra le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces parts sociales, ainsi que la mention des transferts des parts sociales et les dates de ces transferts. La propriété des parts sociales sera établie par inscription dans ledit registre.

6.5. Les parts sociales préférentielles rachetables de la Société sont rachetables en vertu des Articles 6.5 à (et incluant) 6.8, à condition que:

(i) le rachat soit accompagné d'une réduction du capital social de la Société;

(ii) la Société, ou le cas échéant, le Compartiment auquel les parts sociales préférentielles rachetables appartiennent, ait suffisamment de réserves distribuables disponibles pour payer le prix de rachat qui excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, les montants des réserves distribuables seront inscrits dans les comptes intermédiaires de la Société à la date de rachat, lesquels seront approuvés par le conseil d'administration de la Société.

Le rachat sera décidé par les associés de la Société en application de l'Article 10.4.

6.5.1 Rachat volontaire

Sans préjudice de l'Article 6.5.2, les parts sociales préférentielles rachetables de la Société peuvent être rachetées en une ou plusieurs fois. Le rachat des parts sociales préférentielles rachetables interviendra soit à la demande du/des propriétaire(s) des parts sociales préférentielles rachetables en application de l'Article 6.7., ou soit par décision du conseil d'administration de la Société en application de l'Article 6.8.

6.5.2 Rachat obligatoire

Si une part sociale préférentielle rachetable de la Société n'a pas été préalablement rachetée conformément à l'Article 6.5.1, cette part sociale préférentielle rachetable de la Société sera rachetée à la date du cinquième anniversaire de son émission.

6.6. Le prix de rachat sera égal à la valeur nominale de la part sociale préférentielle rachetable à racheter, plus le montant de prime d'émission payé en considération de cette part sociale.

Le prix de rachat sera payé en espèces.

6.7. Les dispositions suivantes s'appliqueront au rachat des parts sociales préférentielles rachetables demandé par le/ les propriétaire(s):

(i) Tout propriétaire de parts sociales préférentielles rachetables qui a l'intention de demander le rachat total ou partiel de ses parts sociales, doit, par fax (ou tout autre appareil de télécopie) envoyer au conseil d'administration de la Société, à l'adresse de son siège social, une notification irrévocable de son choix de rachat (la Notification de Rachat de Part Sociale).

(ii) Le conseil d'administration de la Société convoque alors les associés à une assemblée générale au plus tard dix (10) jours ouvrables après la date de remise au conseil d'administration de la Société de la Notification de Rachat de Part Sociale (la Date de Remise) afin de décider sur le rachat et d'autres points y afférents.

(iii) La Société rachètera les parts sociales préférentielles rachetables dont le rachat a été demandé au plus tard quinze (15) jours ouvrables après la Date de Remise.

(iv) Si le nombre des parts sociales préférentielles rachetables dont le rachat a été demandé excède le nombre des parts sociales préférentielles rachetables que la Société peut racheter, en vertu la Loi sur les Sociétés et des présents Statuts, les demandes de rachat de tous les propriétaires qui ont demandé un rachat de leurs parts sociales préférentielles rachetables seront réduites au pro rata.

6.8. Si le rachat des parts sociales préférentielles rachetables est décidé par le conseil d'administration de la Société, les paragraphes (ii) à et incluant (iv) de l'Article 6.7 s'appliqueront mutadis mutandis.

6.9. Sous réserve de et conformément à la Loi sur les Sociétés, un dividende égal au profit échu et impayé à la date de rachat sera déclaré et payé aux parts sociales préférentielles rachetables du Compartiment concerné de la Société préalablement au rachat des parts sociales préférentielles rachetables.

Art. 7. Compartiments

7.1. Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société. Chaque Compartiment devra, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société et pourra être représenté par des parts sociales ordinaires et/ou des parts sociales préférentielles rachetables. Les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un ou plusieurs Compartiments, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

7.2. Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des associés et créanciers de la Société qui:

(i) lorsqu'ils sont entrés en existence, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment; ou

(ii) sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment,

sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société ayant créé un tel Compartiment, strictement limitées aux actifs de ce Compartiment et les actifs de ce Compartiment seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces associés et créanciers. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé n'auront aucun droit sur les actifs des Compartiments; cependant, leurs droits seront rattachés, en priorité, aux actifs de la Société qui n'ont pas été rattachés à un Compartiment déterminé et le surplus de leurs droits, s'il y en a, à tous les Compartiments de la Société conformément au capital social de chaque Compartiment en proportion du capital social ordinaire total émis par la Société.

7.3. Aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise pour modifier les résolutions ayant créé un Compartiment spécifique ou pour prendre toute autre décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable des associés

ou créanciers dont les droits sont rattachés au Compartiment en question. Toute décision prise par le conseil d'administration de la Société en violation de cet Article sera nulle et non avenue.

7.4. Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

7.5. Dans les cas où en vertu de l'Article 7.3. ci-dessus, le consentement préalable des associés d'un Compartiment déterminé est requis, les Article 9 et 10 s'appliquent comme si les associés de ce Compartiment étaient visés à la place des associés de la Société en général. Dans les cas où le consentement préalable des créanciers d'un Compartiment déterminé est requis, les conditions de majorité déterminées dans les résolutions du conseil d'administration de la Société ayant créé un tel Compartiment, ou les documents d'émission des titres d'un tel Compartiment, s'appliquent.

7.6. Les frais qui sont nés en relation avec les actifs d'un Compartiment seront alloués à ce Compartiment. Les frais généraux de la Société seront alloués à tous les Compartiments de la Société conformément au capital social ordinaire de chaque Compartiment et proportionnellement au capital social ordinaire total émis par la Société.

Art. 8. Transfert des parts sociales

8.1. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Le transfert des parts sociales à des non-associés est soumis à l'approbation préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social émis de la Société. Un transfert de parts ne sera opposable à la Société ou vis-à-vis des tiers qu'après la notification à, ou l'approbation préalable par, la Société conformément à l'article 1690 du code civil.

8.2. Tout associé qui a l'intention de transférer ses parts sociales, en totalité ou en partie, doit notifier les autres associés de son intention au moins vingt (20) jours ouvrables avant la date prévue du transfert.

8.3. Pour toute autre question, il est fait référence aux Articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

8.4. Les détenteurs de parts sociales ordinaires ont un droit de premier refus relativement à toutes parts sociales ordinaires ou parts sociales préférentielles rachetables non détenues par eux, dont le transfert est proposé, lequel droit est exerçable dans le délai stipulé à l'Article 8.2. et dans des termes non moins favorables au cédant que ceux proposés.

III. Assemblée générale des associés

Art. 9. Assemblées des associés de la Société

9.1. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera tous les associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

9.2. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société se tiendra, conformément à la Loi luxembourgeoise, au Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 31 octobre de chaque année à 9 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

9.3. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.4. Les autres assemblées générales des associés de la Société devront se tenir au Luxembourg aux lieu et heure spécifiés dans les convocations aux assemblées.

9.5. Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à un Compartiment spécifique de la Société peuvent, à tout moment, tenir une assemblée générale pour décider sur des matières en relation exclusivement à ce Compartiment conformément à l'Article 7.5. Les détenteurs de parts sociales de la Société rattachées à tout autre Compartiment de la Société ou les détenteurs de parts sociales non rattachées à un Compartiment spécifique de la Société pourront être présents, mais ne seront pas en droit de prendre part au vote à de telles assemblées.

9.6. Les dispositions de l'Article 10 s'appliqueront mutatis mutandis aux assemblées générales des détenteurs de parts sociales rattachées à un Compartiment spécifique. Les décisions affectant les droits des détenteurs de parts sociales d'un Compartiment spécifique ou décidant de la liquidation d'un Compartiment doivent être approuvées par le vote positif de la majorité des détenteurs de parts sociales représentant au moins trois quarts des parts sociales rattachées à ce Compartiment.

Art. 10. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation

10.1. Une convocation écrite de toute assemblée des associés de la Société sera donnée à tous les associés au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue de cette assemblée, cependant, en ce qui concerne les assemblées des associés de la Société réunies pour décider du rachat des parts sociales préférentielles rachetables de la Société ou du transfert des parts sociales de la Société à des non-associés, ce rachat ou ce transfert ne seront effectifs que cinq (5) jours ouvrables après la date de l'assemblée.

10.2. Les quorum et majorités requis par la Loi sur les Sociétés régiront la tenue des assemblées des associés de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

10.3. Chaque part sociale ordinaire et chaque part sociale préférentielle rachetable donnent droit à une voix.

10.4. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par ces Statuts, les décisions de l'assemblée générale des associés de la Société dûment convoquée seront prises à la majorité simple des associés présents ou représentés et votants.

10.5. Les associés ne peuvent adopter valablement des résolutions concernant les sujets suivants sans le consentement d'une majorité des associé représentants au moins trois quarts du capital social total émis par la Société ou, le cas échéant, rattaché au Compartiment concerné:

(i) modifier, altérer ou abroger toute disposition des Statuts (y compris toute modification, altération ou abrogation résultant d'une fusion, d'une consolidation ou de toute opération assimilée);

(ii) dissoudre et/ou liquider la Société et/ou tout Compartiment.

10.6. Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés. En dépit du consentement des associés.

10.7. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par e-mail, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

10.8. Tout associé peut participer à toute assemblée des associés de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment, et la participation à une assemblée par de tels moyens vaudra présence de la personne à une telle assemblée.

10.9. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés de la Société, et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Administration

11.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant un ou plusieurs administrateur(s) A et un ou plusieurs administrateur(s) B. Ni le ou les administrateur(s) A et ni le ou les administrateur(s) B ne doivent être associés. Le ou les administrateur(s) A doit/vent être employé par Commonwealth Bank of Australia ou par une autre société du groupe de société dont Commonwealth Bank of Australia est membre.

11.2. Le ou les administrateur(s) A seront désignés comme candidats à la nomination par les détenteurs des parts ordinaires non attribuées à une particulière classe et le ou les administrateur(s) B seront désignés comme candidats à la nomination par les détenteurs des parts autres que les parts ordinaires non attribuées à une particulière classe. Le ou les administrateur(s) A et le ou les administrateur(s) B seront élus par les associés de la Société lors de l'assemblée générale des associés qui déterminera en outre leur rémunération et la durée de leur mandat. Les associés de la Société à l'assemblée générale doivent dans tous les cas élire, sur une base exclusive, les personnes nommées par les respectives classes.

11.3. Le ou les administrateur(s) A et le ou les administrateur(s) B peuvent être révoqués ad nutum (sans motif) à tout moment).

11.4. Chaque administrateur A et chaque administrateur B est rééligible pour une nouvelle nomination au terme de son mandat.

IV. Gérance - Représentation

Art. 12. Réunions du conseil d'administration de la Société

12.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président et un vice-président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des procès-verbaux des assemblées générales des associés de la Société.

12.2. Le conseil d'administration est convoqué par convocation par écrit du président, ou à la demande du président, ou du vice-président (à la demande du président) ou par deux administrateurs, au lieu et heure indiqués dans la convocation, lequel lieu sera à Luxembourg, et les personnes convoquant la réunion fixeront l'agenda, toutefois tout administrateur peut convoquer une réunion du conseil d'administration pour décider du rachat de parts préférentielles rachetables de la Société conformément à l'Article 6.8.

12.3. Sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera précisée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société, une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration de la Société sera adressée à tous les administrateurs au moins dix (10) jours ouvrables avant la date prévue pour cette réunion,

12.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable par écrit si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au début de la réunion et si ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir eu connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation par écrit avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, e-mail, télégramme ou télex. Une convocation par écrit spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant aux heures et lieux prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration de la Société.

12.5. Aucun membre du conseil d'administration de la Société ne pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration de la Société en désignant un mandataire.

12.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment, une participation à une réunion de cette manière équivaut à une présence en personne à la réunion.

12.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs de la Société sont présents à Luxembourg à une réunion du conseil d'administration de la Société et si au moins un administrateur A est présent (soit en personne, par conférence téléphonique ou autre moyen de communication similaire autorisé en vertu du paragraphe 6 de l'Article 12). Les décisions sont prises à l'unanimité des votes des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

12.8. Les décisions des administrateurs peuvent être prise par résolution circulaire, dont le texte sera envoyé à tous les administrateurs par écrit, en original ou par fax ou email. Chaque administrateur exprimera son vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des administrateurs peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de documents contenant une résolution identique et envoyées par courrier ou fax. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société

13.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

13.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

14.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Société ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés de la Société sont de la compétence du conseil d'administration, qui est investi de tous les pouvoirs pour accomplir ou autoriser tous les actes et opérations conformes à l'objet de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs

15.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées

16.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société dont un doit être un administrateur A, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, et ce, dans les limites de ces pouvoirs. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui des pouvoirs de gestion journalière ont été délégués en vertu de l'Article 15.1.

Art. 17. Conflit d'intérêts

17.1. Aucun contrat ou aucune autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou serait un administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

17.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

17.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque transaction de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote relatif à cette transaction; et un rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des associés de la Société qui devra ratifier cette transaction.

Art. 18. Réviseur d'entreprises

18.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises conformément à l'article 48 de la Loi sur la Titrisation. Le(s) réviseur(s) d'entreprises sera/seront désigné(s) par le conseil d'administration de la Société, lequel déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

V. Exercice social - Affectation des bénéfices

Art. 19. Exercice social

19.1. L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de chaque année.

19.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil d'administration fait préparer les comptes et le bilan des pertes et profits de la Société conformément à l'Article 7 ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur de l'actif et du passif de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société, et les dettes des administrateurs, des commissaires (le cas échéant) et des associés de la Société.

19.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan des pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 20. Affectation des Bénéfices

20.1. A chaque exercice social, pour chaque Compartiment de la Société, le conseil d'administration détermine le montant du bénéfice de ce Compartiment qui est disponible pour distribution et si le bénéfice de l'année fiscale en cours ou celui conservé de l'année fiscale précédente et tous les autres profits de la Société disponibles pour distribution conformément à l'Article 197 de la Loi sur les Sociétés, devront dans un premier temps être cumulés à tout paiement devant être fait aux parts sociales préférentielles rachetables en application de l'Article 6.3, lesquels seront qualifiés de dépenses d'intérêts pour les besoins comptables (le total de telles sommes étant qualifié de Bénéfices Nets Totaux Disponibles pour la Distribution ou BNTD).

20.2. Puis, les BNTD pour chaque Compartiment de la Société devront être distribués de la façon suivante:

(i) premièrement, un montant correspondant à cinq pour cent (5%) des BNTD sera affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital du Compartiment de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'Article 5.2 ci-dessus;

(ii) deuxièmement, il sera payé aux parts sociales préférentielles rachetables émises dans le Compartiment de la Société concerné le dividende décrit à l'Article 6.3; et

(iii) le solde des BNTD, si il y en a, sera payé en tant que dividende au capital social ordinaire du Compartiment de la Société concerné.

Les paiements dont il est fait référence aux sous-paragraphes (ii) et (iii) ci-dessus seront calculés nets de tout dividendes intérimaires déclarés sur les parts sociales préférentielles rachetables et/ou les parts sociales ordinaires conformément à l'Article 20.5 et 20.6.

20.3. Si pour un Compartiment particulier le montants cumulés des BNTD affectés à la réserve légale dépasse dix pour cent (10%) du capital du Compartiment concerné du fait de l'application de l'article 197 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, ce Compartiment aura vis-à-vis de tout autre Compartiment qui n'a pas contribué à la réserve légale, en totalité, dix pour cent de son capital, une créance égale au montant de l'affectation qui est en excès mais qui ne n'excèdera pas le montant devant être affecté à la réserve légale par cet autre Compartiment en vertu de l'article 20.2.(i). Par dérogation au paragraphe 20.2.(ii), les BNTD réalisés par cet autre Compartiment serviront en premier à rembourser la créance mentionnée ci-dessus et ceci en priorité à tout autre paiement de dividende.

20.4. Les dividendes payables à partir des bénéfices d'un Compartiment qui est représenté en tout ou partie par des parts sociales préférentielles rachetables de classe B seront payés en Dollars Australiens (AUD) et les dividendes payables à partir des tous autres bénéfices seront payés en Dollars Australiens (AUD) ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et de la manière déterminée par le conseil d'administration de la Société.

20.5. Les dividendes intérimaires pourront être distribués le 15 mai et le 15 novembre de chaque année conformément à l'Article 20.2 dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est approuvé par le conseil d'administration;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

20.6. Pour les besoins de cet Article 20 et conformément à l'Article 6.9, les dividendes pourront être déclarés uniquement à trois dates qui sont le 31 octobre, la date de l'assemblée générale annuelle des associés, le 15 mai et le 15 novembre. Si ces dates tombent un samedi, un dimanche ou un jour férié bancaire, la déclaration des dividendes s'effectuera le premier jour ouvrable suivant.

VI. Liquidation

Art. 21. Liquidation

21.1. Il sera procédé à la liquidation de la Société, ou le cas échéant de tout Compartiment de la Société par un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés de la Société décidant de la liquidation. Cette assemblée générale des associés de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s). La dissolution et la liquidation de la Société ou du Compartiment s'effectueront conformément à la Loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

21.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société ou du Compartiment sera distribué aux associés de la façon suivante:

- (i) les détenteurs de parts sociales préférentielles rachetables auront droit de percevoir (a) le paiement de tout dividende échu, déclaré et/ou non déclaré et impayé (calculé en application de l'Article 6.3) et (b) le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales plus le montant de prime d'émission payé relativement à ces parts sociales et les détenteurs de parts sociales ordinaires auront droit de percevoir (a) le paiement de tout dividende déclaré mais impayé relativement à ces parts sociales et (b) le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales plus le montant de prime d'émission payé relativement à ces parts sociales, si toutefois les actifs de la Société disponibles pour distribution sont insuffisants pour payer aux détenteurs de parts sociales ordinaires et de parts sociales préférentielles rachetables le montant intégral auxquels ils ont droit conformément à cet Article 21.2 (i), les droits des détenteurs de parts sociales préférentielles rachetables au paiement de la valeur nominale de leurs parts sociales auront la priorité et ensuite les droits au paiement des détenteurs de parts sociales ordinaires et de parts sociales préférentielles rachetables seront réduits proportionnellement sur une base pari passu; et
- (ii) après paiement intégral des montants (i) ci-dessus, le solde (si il y en a) sera distribué aux détenteurs de parts sociales ordinaires de la Société proportionnellement au nombre de parts sociales ordinaires qu'ils détiennent.

Art. 22. Information financière

22.1. La Société mettra à disposition de tous les associés toutes les informations disponibles et relatives à la Société et qui pourraient être raisonnablement requises par un associé afin qu'il puisse satisfaire les obligations de rapports fiscaux et légaux qui reposent sur le groupe de sociétés auquel l'associé en question fait partie. De telles informations incluent mais ne se limitent pas aux à toutes les déclarations fiscales disponibles, quittances, extraits bancaires, livres et autres registres de la Société.

22.3. La Société utilisera les dollars australiens (AUD) comme devise de fonctionnement et préparera ses comptes annuels conformément aux principes comptables généralement acceptés au Luxembourg.

VII. Disposition générale

Art. 23. Droit applicable

23.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts seront tranchées en application de la loi sur les Sociétés et la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 30 juin 2006.

Souscription et paiement

CommInternational LIMITED, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) parts sociales ordinaires de la Société non attribuées à une classe spécifique et à mille (1.000) parts sociales ordinaires de Classe B, et les libérer entièrement par apport en espèces d'un montant de cent mille dollars australiens (AUD 100.000,-).

Le montant de cent mille dollars australiens (AUD 100.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

La partie comparante déclare que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 6.000,-.

Résolutions de l'associé unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a immédiatement tenu une assemblée générale des associés de la Société pour approuver les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à quatre (4);
- (ii) sont nommés membres du conseil d'administration de la Société pour une période illimitée:
 - (a) John Cornelius Marshall, banquier, né le 23 décembre 1956 à Birmingham, UK, résidant à Woodsdon Farmhouse, Water Lane, Hawhurst, Kent TN18 5AY, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur A; et
 - (b) Phillip James Cole, banquier, né le 3 mars 1961 à Sydney, Australie, résidant au 24 Darling St, Glebe, NSW, Australie, en tant qu'administrateur A;
 - (c) Kristel Augusta Anna Maria Segers, cadre, née le 8 octobre, 1959 à Turnhout, Belgique, résidant au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant qu'administrateur B; et
 - (d) M. Christophe Gammal, banquier, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, résidant au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en tant qu'administrateur B;
- (iii) le siège social de la Société est fixé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au représentant du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Leermakers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2005, vol. 434, fol. 42, case 10. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(005381.3/242/866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

INSULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 101.009.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001729.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

INTERMEDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 99.849.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001732.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

CADILLON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 85.362.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09396, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(001738.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

CADILLON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 85.362.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(001734.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

MARIOROR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.320.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(001748.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

MARIOROR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 49.320.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Signature.

(001745.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

GALEA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.112.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(001812.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

GALEA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.112.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(001814.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

MATTHIAS RUPPERT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 43.509.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MATTHIAS RUPPERT, GmbH

Signature

(001757.3/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

NEUHENGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 87.183.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, réf. LSO-BL08809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(001759.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

I.H.L. IMMOBILIERE HETTINGER ET LEHNEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 105.463.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03411, ont été déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2005.

Pour I.H.L. IMMOBILIERE HETTINGER ET LEHNEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(001765.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

I.T.O., S.à r.l., IMMOBILIERE THIBO-OLMEDO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 35.210.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03353, ont été déposés au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, décembre 2005.

Pour I.T.O., S.à r.l., IMMOBILIERE THIBO-OLMEDO

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(001766.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SA.BA.FI. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 85.593.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001779.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

DILENIA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 60.459.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(001780.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

H.T.A., S.à r.l., HYGIENE ET TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies.
R. C. Luxembourg B 59.614.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2006.

Signature.

(001783.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SONODICO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 83.428.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001784.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

PHILIPPI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6453 Echternach, 117, rue Krunn.
R. C. Luxembourg B 94.425.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2006.

Signature.

(001785.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

THOMAS & PIRON (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 94, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 33.073.

Il résulte de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2005 que le conseil d'administration a été autorisé à nommer M. Bernard Piron à la fonction d'administrateur-délégué de la société.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2005 que:

1. M. Bernard Piron a été nommé à la fonction d'administrateur-délégué de la société;
2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de M. Bernard Piron;
3. La co-signature de M. Bernard Piron est obligatoire sur tous les documents engageant la société.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour la société

B. Piron

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002036.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

ROYAL BOISSONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 93, Montée Saint Crépin.

R. C. Luxembourg B 42.804.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2006.

Signature.

(001787.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SALON CONTOUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6461 Echternach, 4, Devant le Marché.

R. C. Luxembourg B 107.745.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06827, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2006.

Signature.

(001788.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

RESTAURANT CHINOIS LE TRIOMPHE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2344 Luxembourg, 2-4, rue du Pont.

R. C. Luxembourg B 58.443.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001789.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SALON TERESA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 6, rue Macher.

R. C. Luxembourg B 72.991.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2006.

Signature.

(001790.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

ERDEC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 92.739.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 27 octobre 2005

L'Assemblée accepte la démission de M. Thierry Schmit de sa fonction d'administrateur avec effet au 2 novembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer en son remplacement M. Alain Rochereau, directeur de société, demeurant 47/49, avenue Edouard Vaillant, F-92100 Boulogne Billancourt.

M. Alain Rochereau terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.

L'Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002031.3/032/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SAMKATS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6434 Echternach, 7, rue André Duchscher.
R. C. Luxembourg B 93.346.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2006.

Signature.

(001791.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

TROIS QUARTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6114 Junglinster, 1, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 99.704.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001792.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

LINOZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 78.898.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(001793.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SANOLUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.
R. C. Luxembourg B 95.837.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2006.

Signature.

(001794.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

STARING CAPITAL GP PARTNERS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.186.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 décembre 2005

- Réélection de Supervisory board composed of M. N. Gill, M. S. Pyne, M. J. Silvey and M. E. Rinaldi en tant que membres du Conseil de Surveillance.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Certifié sincère et conforme

STARING CAPITAL GP PARTNERS S.C.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003524.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2006.

GLECOS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 74.064.

—
Le bilan de liquidation au 27 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(001795.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

TROIS SOLEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 61, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 54.572.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001797.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

TROIS SOLEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 61, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 54.572.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001800.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

TROIS SOLEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 61, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 54.572.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001803.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

TROIS SOLEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 61, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 54.572.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001804.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SPORT MODE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9217 Diekirch, 8, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 108.832.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 janvier 2006.

Signature.

(001798.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

OMBRA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 71.301.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(001799.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

POINT OF OAKS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 74.572.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Signature.

(001801.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

CHAUTAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.818.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(001806.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

ACTIVAL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 107.099.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ACTIVAL PARTNERS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00681. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001828.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

VINIMEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 6, rue des Vignes.
R. C. Luxembourg B 70.437.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(001807.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

SAMID S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 34.956.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00085, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(001809.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

GRAND DUCHY FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,400.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 113.118.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of November.

Before Us, M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MM EUROPEAN HOLDINGS LLP, a limited liability partnership existing under the laws of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, with registered office at Floats Road, Wythenshawe, Manchester M23 9LZ, United Kingdom, with registered number OC304702,

here represented by Thomas Heymans, lawyer, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of a power of attorney given on November 21, 2005.

The said power of attorney, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced *inter alia* but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name GRAND DUCHY FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in the Municipality of Munsbach.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,400 (twelve thousand four hundred Euro) represented by 496 (four hundred ninety-six) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, all fully paid-up and subscribed.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31 of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the December 31, 2005.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 18. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All 496 (four hundred ninety-six) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, have been subscribed by MM EUROPEAN HOLDINGS LLP, prenamed, and have been fully paid in cash, so that the amount of EUR 12,400 (twelve thousand four hundred Euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administrated by the following managers for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- John Ornell, Chief Financial Officer, residing at 34 Maple Street Milford MA 01757 USA.

Category B Manager:

- Marcel Stephany, accounting and tax advisor, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The registered office of the Company is fixed at L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille-cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MM EUROPEAN HOLDINGS LLP, limited liability partnership soumis aux lois du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ayant son siège social au Floats Road, Wythenshawe, Manchester M23 9 LZ, Grande-Bretagne, Grande-Bretagne, enregistrée sous le numéro OC304702,

ici représentée par Thomas Heymans, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

en vertu d'une procuration datée du 21 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société», et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient refinancés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: GRAND DUCHY FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Münsbach.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.400 (douze mille quatre cents euros) représenté par 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas d'un seul gérant était nommé, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, obligatoirement par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Chaque associé a des droits de vote en proportion de sa participation dans la Société.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et adoption d'une résolution des actionnaires décidant le versement de dividende.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes.

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des associés devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou le seul associé, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, s'il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que l'intégralité des 496 (quatre cent quatre-vingt-seize) parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.400 (douze mille quatre cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution est estimé à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants, leur mandat ayant une durée illimitée:

Gérant de catégorie A:

- M. John Ornell, Chief Financial Officer, demeurant au 34 Maple Street, Milford MA 01757 USA.

Gérant de catégorie B:

- M. Marcel Stephany, consultant en audit et fiscalité, demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Heymans, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 6 décembre 2005, vol. 434, fol. 28, case 12. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(003808.3/242/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

HOBART IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 65.460.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Signature.

(001810.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

MONFINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 60.753.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Signature.

(001816.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

ADRIATIC LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 76.498.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

ADRIATIC LUX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00683. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001829.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

IMMO-JUNG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 31, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 113.191.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Romain Jung, agent immobilier, demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 24, rue du Schlammestee.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de IMMO-JUNG S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.**Art. 3.** La société a pour objet la gérance d'immeubles, l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la promotion et la gestion immobilière, tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Romain Jung, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2611 Luxembourg, 31, route de Thionville.

- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Romain Jung, agent immobilier, demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 24, rue du Schlammestee.

La société est engagée par la signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Jung, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 4 janvier 2006, vol. 469, fol. 88, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 janvier 2006.

R. Arrensdorff.

(004811.3/218/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2006.

INSTITUT F.O.R.EN.C., A.s.b.l., INSTITUT DE FORMATION, D'ORIENTATION, DE RECHERCHE, D'ENCADREMENT ET DE CONSULTATION, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4505 Differdange, 1, rue de l'Acier.

—
MODIFICATION DES STATUTS

Art. 2. Son siège est au 1, rue de l'Acier, L-4505 Differdange.

Art. 4. L'objectif princeps du prédit institut est de fournir à toute personne affichant un déficit, que ce soit au niveau social, psychologique, éducatif ou autre, une aide sous forme de formations, de mesures et activités éducatives, d'orientation, et enfin encadrement et consultation.

Le prédit encadrement, organisé à long terme, se matérialise dans un projet individuel, pour chaque personne prise en charge et vise différents objectifs selon les problématiques abordées.

La prise en charge des personnes encadrées par le F.O.R.EN.C. est réalisée par des professionnels de la sphère médicale, psychologique, sociale et éducative; les responsables de l'institut, si besoin en est, peuvent avoir recours à des fournisseurs externes (artisans, formateurs, intervenants). D'autre part, des partenariats avec d'autres associations seront envisagés.

N.B. Mokhtar / A. Di Ronco / D. Becker

Secrétaire / Trésorier / Présidente

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2006, réf. LSO-BM01515. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001817.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

MEDIACOMMUNICATION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

H. R. Luxembourg B 33.013.

—
Der Jahresabschluss am 31. Dezember 2003, eingetragen in Luxemburg den 2. Januar 2006, Ref. LSO-BM00051, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg den 5. Januar 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Dezember 2005.

Unterschrift.

(001818.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

BOULDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 52.395.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 28 décembre 2005.

Signature.

(001819.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

AION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.831.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

AION S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001830.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

**M.E.A., S.à r.l., MANUFACTURE ELECTRONIQUE D'ARCHITECTURES,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 285, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.147.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

1.- Monsieur Valerio Bonora, architecte, demeurant au 8, Place Gambetta, F-13760 St. Cannat.

2.- Madame Adama Diallo, sans état particulier, épouse de Monsieur Valerio Bonora, demeurant au 8, Place Gambetta, F-13760 St. Cannat,

ici représentée par Monsieur Valerio Bonora, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 27 décembre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée MANUFACTURE ELECTRONIQUE D'ARCHITECTURES, S.à r.l., en abrégé M.E.A., S.à r.l., avec siège social à L-1941 Luxembourg, 285, route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.147,

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1323 du 12 septembre 2002.

II.- Que la société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Valerio Bonora, prénommé, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2.- Madame Adama Diallo, prénommée, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Ensuite les comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

Deuxième résolution

Les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à Luxembourg.

Quatrième résolution

Les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, donnent décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent les associés, présents ou représentés comme dit ci-avant, constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Bonora, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 3 janvier 2006, vol. 360, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 janvier 2006.

H. Beck.

(004228.3/201/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2006.

ALBANEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.230.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
ALBANEL S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001831.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

ALENEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 107.097.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme
ALENEX S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001832.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

FILM FINANCES SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.340.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Richard M. Soames, président et administrateur-délégué,
- Monsieur Steven A. Ransohoff,
- Monsieur Kurt S. Woolner,
- Monsieur Graham S. Easton.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2005, réf. LSO-BL09418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002022.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 110.608.

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of October at 4.00 p.m.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, to whom remains the present deed.

There appeared:

MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, a limited company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under number 95299,

here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 31, 2005.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that pursuant to a share purchase agreement between MOHAWK INDUSTRIES, INC. and MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED dated as per the date hereof, MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 110.608 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, dated September 7, 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

A copie of the said share purchase agreement, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. That the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company decides to increase the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000) by the issuance of five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, prequalified, declares to subscribe for the five hundred (500) new shares of the Company and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities (the Contribution);

The Contribution in an aggregate amount of two hundred thirty-four million seven hundred fifty thousand Euro (EUR 234,750,000) is to be allocated as follows:

(i) an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is to be allocated to the share capital of the Company; and

(ii) an amount of two hundred thirty-four million seven hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 234,737,500) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary as follows:

- by a balance sheet of MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED as of the date hereof (the Balance Sheet); and

- by a certificate dated as of the date hereof issued by the duly authorised representative of MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED pursuant to which the duly authorised representative of MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED states that the Contribution has a value of at least two hundred thirty-four million seven hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 234,737,500) (the Certificate);

Such Certificate and such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

It results from the Certificate the following:

- all assets and liabilities of MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED are shown on the Balance Sheet;

- based on generally accepted accounting principles, the value of all of the assets and liabilities so contributed to the Company as per the Balance Sheet amounts to two hundred thirty-four million seven hundred fifty thousand Euro (EUR 234,750,000);

- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to the Company exist; and

- MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED will accomplish all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to decrease the subscribed share capital of the Company by twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) by cancellation of five hundred (500) shares issued upon the Company's incorporation so that

the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, part of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand two hundred Euro (6,200 EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing person, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et unième jour d'octobre à 16.00 heures.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, PO Box 199, Gibraltar, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 95299, ici représentée par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 octobre 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. suivant un contrat de cession de parts sociales entre MOHAWK INDUSTRIES, INC. et MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED en date du présent acte, MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED est l'associé unique (l'Associé Unique) de MOHAWK INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.608 (la Société), constituée selon un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 7 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

II. le capital social de la Société est établi à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

III. L'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) par l'émission de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération - Paiement

Ces faits exposés, MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, prénommée, déclare souscrire les cinq cents (500) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en la totalité de ses actifs et passifs (l'Apport).

L'Apport d'un montant global de deux cent trente-quatre millions sept cent cinquante mille euros (EUR 234.750.000) est alloué comme suit:

(i) un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est alloué au capital social de la Société; et

(ii) un montant de deux cent trente-quatre millions sept cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 234.737.500) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Les preuves de la propriété et de la valeur desdits actifs et passifs ont été fournies au notaire instrumentant comme suit:

- par un bilan de MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED à la date du présent acte (le Bilan); et

- par un certificat en date du présent acte émis par le représentant légal de MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED au terme duquel le représentant légal établit que l'Apport a une valeur d'au moins de deux cent trente-quatre millions sept cent cinquante mille euros (EUR 234.750.000) (le Certificat).

Lesdits Certificat et Bilan resteront, après avoir été signés ne varietur par le représentant de la partie comparante et du notaire instrumentant, annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Il résulte du Certificat ce qui suit:

- tous les actifs et passifs de MOHAWK ROCK LIMITED sont mentionnés sur le Bilan;

- que sur la base des principes comptables, la valeur nette de l'ensemble des actifs et passifs apportés à la Société sur base du Bilan s'élève à au moins deux cent trente-quatre millions sept cent cinquante mille euros (EUR 234.750.000);
- qu'il n'existe aucun obstacle légal ou contractuel de nature à empêcher le transfert de la propriété desdits actifs et passifs à la Société; et
- MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED accomplira toutes les formalités de transfert de la propriété desdits actifs et passifs à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) par l'annulation de cinq cents (500) parts sociales émises lors de la constitution de la Société, pour établir le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Déclaration

Dans la mesure ou l'apport à la Société aboutit au transfert de l'ensemble des actifs et passifs de MOHAWK ROCK HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois de Gibraltar, appartenant à l'Union européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Estimation des coûts

Le montant global des frais, rémunérations, dépenses, qui sont à la charge de la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de six mille deux cents euros (6.200 EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, J.-J. Wagner.

Enregistré à Mersch, le 8 novembre 2005, vol. 433, fol. 80, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(005586.3/242/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2006.

F.I.L., FORTUNE IMMOBILIERE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 113.170.

— STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SUDAN LIMITED, avec siège social à Gibraltar, Suite 2B International House, Bell Lane, enregistrée le 23 décembre 1998, sous le numéro 66233.

2) La société TIGERLILY LLC, société de droit américain, ayant son siège social: suite 606, 1220 N. Market, St. Wilmington, DE 19801 (Etat de Delaware), enregistrée sous le numéro 030121839.

Représentées toutes deux par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination sociale - Siège - Durée - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée FORTUNE IMMOBILIERE LUXEMBOURG S.A.

Elle a pour sigle: F.I.L.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le

siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toute activité ayant un lien avec l'immobilier. L'achat d'immeuble à vocation de revenus fonciers, l'achat de terrain, de propriété foncière, forêt, de terrain agricole ou à construire, la construction, la rénovation, et en générale toute opération immobilière.

Plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant rapport de près ou de loin avec l'objet principal ainsi que toutes prestations de négoce s'y attachant.

L'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur. L'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, le financement de ces sociétés.

Enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société déclare ne pas vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Titre II.- Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Forme des actions. Toutes les actions sont au porteur, et sont émises sur papier. Elles sont numérotées de 1 à 310.

Art. 7. Cession des parts. Les actions sont librement cessibles par simple transmission manuel, mais l'actionnaire cédant à l'obligation, afin que cette cession soit opposable à la société, de lui annoncer la cession une semaine au moins avant qu'elle se réalise. Il doit s'assurer que l'information est bien parvenue au siège de la société. Il n'est pas tenu dans ce courrier de nommer le cessionnaire, ni le prix de cession, seule son intention de céder est requise.

Titre III.- Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Titre IV - Année sociale - Assemblées générales

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mars à 18.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 14. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 15. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Titre V.- Généralités

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société TIGERLILY LLC, prénommé, cent cinquante actions numérotées de 1 à 150.	150
2. La société SUDAN LIMITED, prénommé, cent soixante actions numérotées de 151 à 310	160
Total trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, dont les frais de notaire, s'élève à environ EUR 5.000,- (cinq mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour la durée de six ans:

- 1) Monsieur Emmanuel Dock, employé privé, né le 21 août 1972 à Sélestat (France), de nationalité française, demeurant à Mittelbegheim, France.
- 2) INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social au 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 107.117.
- 3) La société TIGERLILY LLC, société de droit américain, ayant son siège social: suite 606, 1220 N. Market, St. Wilmington, DE 19801 (Etat de Delaware), enregistrée sous le numéro 030121839.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes pour la durée de six ans, la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., 2, rue Hannelanst, L-9544, Wiltz.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un administrateur délégué pour la durée de son mandat et qui peut engager la société avec sa signature isolée dans le cadre de cette gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 35, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

J. Elvinger.

(004459.3/211/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

LUXLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.960.

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXLAND S.A., avec siège social à L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 31 mai 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 439 du 28 novembre 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 592 du 15 novembre 1996, modifiée suivant résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 mai 2001, dont le procès-verbal a été publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1135 du 10 décembre 2001.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.960.

La séance est ouverte à quinze heures vingt (15.20), sous la présidence de Monsieur Jos Hein, industriel, demeurant à L-6660 Born, 1, Schlassstrooss.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Betty Hein, administrateur de sociétés, demeurant à L-6794 Grevenmacher, 10, route du Vin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Henriette Hein-Lies, industrielle, demeurant à L-6660 Born, 1, Schlassstrooss.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

l) L'ordre du jour de l'assemblée:

1.- Refonte complète des statuts de la société pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes actuellement propriétaires des actions et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de LUXLAND S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Grevenmacher.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir les filiales, succursales, agences, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion, la construction et la location d'immeubles de toute nature ainsi que l'exploitation d'ateliers de réparation pour voitures, de stations d'essence et de car-wash. Elle pourra en outre exploiter les commerces d'alimentation, de boucherie, de boulangerie, de restauration et de textiles, de chaussures, de produits de beauté, de tabacs, de souvenirs en gros et en détail.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, financières, civiles, mobilières et immobilières qui se rattachent à cet objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation, ainsi que la gestion de toute société dont l'objet serait similaire.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les actions sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent pas faire l'objet d'un cautionnement par un actionnaire, qu'il soit une personne physique ou une personne morale.

Art. 6. Les actions sont indivisibles. La société reconnaît, en relation avec l'exercice des droits d'actionnaires, seulement un propriétaire par action.

Si une ou plusieurs actions appartiennent à plusieurs personnes, les droits attachés à ces titres ne peuvent être exercés que si une seule personne de ce groupe ou un autre actionnaire soit mandatée à cette fin.

Art. 7.

1. Libre transmission des actions par donation et/ou pour cause de mort

Les actions sont librement transmissibles par donation entre vifs et/ou pour cause de mort en ligne directe entre frères, soeurs, neveux et nièces des actionnaires, sans restrictions. Toute autre cession entre vifs et/ou pour cause de mort est soumise aux conditions indiquées au point 3 ci-dessous.

2. Transfert des actions à titre onéreux entre actionnaires

En cas de demande de transfert par l'un des actionnaires de ses actions, les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption sur ces actions proportionnellement à leur participation dans la société, à un prix agréé entre actionnaires et fixé à la majorité d'au moins 2/3 (deux tiers) des voix présentes ou représentées lors de chaque assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice de l'année précédente («le prix agréé»).

Cette valeur sera déterminante, indépendamment de toute estimation éventuelle par les tiers, pour la cession d'actions entre actionnaires.

Cette offre se fera selon la procédure suivante:

- L'actionnaire qui a l'intention de vendre tout ou partie de ses actions doit notifier cette intention au président du conseil d'administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social de la société. Cette demande de cession indiquera les nom, prénom, adresse du cessionnaire et le nombre d'actions dont la cession est envisagée. Cette demande de cession vaut offre de vente.

- Le conseil d'administration transmettra endéans 10 (dix) jours cette information par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux autres actionnaires, qui auront un délai de 60 (soixante) jours pour notifier leur intention d'acheter le nombre d'actions au prix agréé entre actionnaires et fixé à la majorité d'au moins 2/3 (deux tiers) des voix présentes ou représentées lors de chaque assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice de l'année précédente. Le nombre d'actions pour lequel chaque actionnaire pourra exercer son droit de préemption sera calculé comme suit:

a. selon la règle de souscription maximale soit proportionnellement à leur participation détenue dans la société suivant la formule: $(nA/(nT-nV))*nV$

avec:

nA: nombre d'actions détenues par l'actionnaire-acquéreur avant l'opération,

nT: nombre total d'actions de la société,

nV: nombre d'actions offertes par l'actionnaire-vendeur;

b. selon la règle de souscription restrictive en ne souscrivant qu'un nombre défini d'actions, soit un nombre inférieur au nombre d'actions auquel l'actionnaire-acquéreur aurait eu droit selon la règle de souscription maximale.

- Passé ce délai, le conseil d'administration informera les actionnaires intéressés à l'achat, endéans 10 (dix) jours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sur le nombre d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaire-acquéreur avec invitation de faire part dans un délai de 60 (soixante) jours de leur offre ferme d'acheter au prix agréé le nombre d'actions supplémentaires du solde d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaires-acquéreur lors de la première phase de souscription. Le nombre d'actions pour lequel chaque actionnaire pourra exercer son droit de préemption additionnel sera calculé comme suit:

a. selon la règle de souscription maximale soit proportionnellement à leur participation détenue dans la société suivant la formule: $(nA/(nT-nV))*nV$

avec:

nA: nombre d'actions détenues par l'actionnaire-acquéreur avant l'opération,

nT: nombre total d'actions de la société,

nV: solde d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaire-acquéreur;

b. selon la règle de souscription restrictive en ne souscrivant qu'un nombre défini d'actions, soit un nombre inférieur au nombre d'actions auquel l'actionnaire-acquéreur aurait eu droit selon la règle de souscription maximale.

- A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le conseil d'administration convoquera endéans 30 (trente) jours une assemblée générale extraordinaire, informant les actionnaires du résultat de ces opérations.

Si toutefois un solde d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaire-acquéreur subsiste après la deuxième procédure de souscription, ce solde pourra être repris prioritairement par:

I. un ou plusieurs actionnaires-acquéreur ayant déjà souscrit lors de la procédure de préemption engagée selon la règle de souscription maximale, le nombre des actions restantes étant repris au prix agréé par un ou plusieurs actionnaires-acquéreur après avoir été réparti proportionnellement et en fonction des demandes des actionnaires-acquéreur, ces demandes ne pouvant dépasser le nombre réel du solde d'actions,

II. la société elle-même en tant qu'acquéreur potentiel des actions dans les limites des dispositions légales applicables,

III. un tiers acquéreur selon la procédure décrite sous le point 3 du présent article.

- Les cessions doivent se faire à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées comme suit: le prix agréé fixé lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice de l'année précédente, est payable au cédant en 3 (trois) tranches déphasées, distantes l'une de l'autre d'un intervalle de 3 (trois) années à raison de 1/3 (un tiers) du montant convenu et avec majoration d'intérêts calculés au taux EURIBOR 1 an; la première tranche étant à payer dans un délai de 60 (soixante) jours après l'accord définitif résultant de l'assemblée générale extraordinaire.

- A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires pourra décider que le prix agréé sera à payer en une seule fois selon les modalités à arrêter entre parties.

3. Transfert et cession des actions à des tiers non actionnaires

Sous réserve des hypothèses visées sous le point 1 du présent article, les actions sont incessibles entre vifs et/ou pour cause de mort à des tiers non actionnaires sans l'accord unanime de tous les actionnaires restants.

Tout actionnaire s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que ce soit, tout ou partie de ses actions dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres actionnaires qui disposent d'un droit de préemption.

Dans ce cas, la procédure prévue au point 2 du présent article sera applicable.

Si, après réalisation de la procédure intégrale prévue au point 2 du présent article, il reste des actions mises en vente qui n'ont pas trouvé preneur au terme des procédures prévues audit point 2, celles-ci sont cessibles à des tiers aux conditions suivantes.

A. L'actionnaire-vendeur est obligé de révéler l'identité du tiers non-actionnaire au conseil d'administration qui transmet cette information par lettre recommandée avec demande d'avis de réception endéans un délai de 30 (trente) jours aux autres actionnaires.

B. Endéans 30 (trente) jours après cette notification aux actionnaires, les actionnaires sont convoqués à une première assemblée générale extraordinaire, dans laquelle une majorité d'au moins 2/3 (deux tiers) des votes des actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée doit être atteinte afin d'accepter l'offre du tiers.

C. En cas de vote négatif pour le tiers acquéreur, soit l'actionnaire-vendeur, soit les actionnaires restants disposent d'un délai de 60 (soixante) jours après l'assemblée générale extraordinaire pour présenter un nouveau tiers acquéreur. Si l'actionnaire-vendeur ou les actionnaires restants font usage de ce droit, la procédure des points du présent point 3 sera de nouveau d'application.

D. Cette procédure du point 3 sera à appliquer jusqu'à aboutir à un vote positif pour le tiers acquéreur.

Si toutefois après trois passages, la procédure décrite ci-dessus n'aboutit pas à un vote positif pour le tiers acquéreur, les actionnaires restants sont tenus:

- soit, en premier lieu, d'acquiescer les actions de l'actionnaire-vendeur au prix agréé du point 2 du présent article,
- soit, en deuxième lieu, d'accepter l'offre du tiers acquéreur présentée par l'actionnaire-vendeur dans un délai de 60 (soixante) jours après la date de la dernière assemblée générale extraordinaire ayant eu à l'ordre du jour la décision relative à l'offre du tiers acquéreur.

En cas de litige relatif au transfert et/ou à la cession d'actions à des tiers non actionnaires, les droits attachés aux actions en question restent suspendus jusqu'au moment où un accord unanime concernant le transfert et/ou la cession de ces actions sera signé entre les actionnaires et le tiers non actionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de sept au plus, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration choisit un secrétaire, administrateur ou non, qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président. Une réunion du conseil d'administration doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, celui-ci désigne un autre administrateur pour présider le conseil d'administration en question. Faute de désignation d'un autre administrateur par le président, le conseil d'administration désigne l'administrateur qui préside le conseil d'administration en cause.

Les convocations à toutes les réunions du conseil d'administration sont communiquées aux administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou en cas d'accord préalable de tous les administrateurs.

La convocation indique l'heure et le lieu de la réunion et en contient l'ordre du jour.

Il peut être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, ou par tout moyen de reproduction d'un écrit, de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toutes les réunions sont tenues au siège ou à tel endroit déterminé par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, ou tout moyen de reproduction d'un écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Aucun administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins 2/3 (deux tiers) des administrateurs en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à l'exception des décisions énumérées à l'alinéa suivant et qui requièrent une majorité qualifiée d'au moins 2/3 (deux tiers) des membres présents ou représentés.

La majorité qualifiée est requise pour les décisions suivantes:

- la cession de parties essentielles de la valeur d'exploitation de la société,
- l'acquisition et la cession de biens immobiliers pour les besoins propres de la société ou de ses filiales,
- l'octroi de garanties, de cautions ou d'avaux sous quelque forme que ce soit,
- la désignation d'un ou plusieurs administrateurs-délégués et la détermination de leurs attributions,
- la nomination et la révocation d'un Directeur Général et/ou de membres du comité de direction,

- la désignation de mandataires généraux ou spéciaux (fondés de pouvoir, porteurs de signatures, etc.) ainsi que la détermination de leurs pouvoirs,
- la proposition de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la société,
- tout accord de coopération industrielle ou commerciale entre un tiers d'une part et la société d'autre part, d'une durée supérieure à 2 (deux) ans et à l'exclusion des accords conclus dans le cadre de la gestion courante de la société et/ou de ses filiales,
- la conclusion et/ou le renouvellement d'accords d'intéressement d'entreprises avec les salariés de la société et/ou de ses filiales,
- la détermination du vote de la société en tant qu'actionnaire ou associé dans toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire de ses filiales et sur tous les points figurant à l'ordre du jour de telles assemblées.

Les décisions suivantes à prendre par le conseil d'administration requièrent en outre une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité qualifiée indiquée à l'article 18 des statuts:

- la détermination et l'adoption du budget annuel du prochain exercice (au plus tard dans le mois précédent la clôture de l'exercice en cours), incluant notamment les investissements à réaliser et la révision semestrielle du budget,
- l'acquisition et la cession d'immobilisations réalisées par la société non incluses dans le budget approuvé et entraînant un dépassement de plus de 10% du budget d'investissement en cumulé sur l'année,
- toute décision autorisant le conseil d'administration à acquérir, aliéner, transférer, apporter, échanger et entreprendre toutes autres opérations de disposition généralement quelconques de toute participation prise ou à prendre par la société et/ou de tout immeuble acquis ou à acquérir par la société.

En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion du conseil d'administration est prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs équivaut à une décision adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une même résolution, et peuvent être exprimées par écrit ou tout moyen de reproduction d'un écrit.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration sont approuvés par le conseil d'administration. Ils sont signés par tous les membres présents aux séances, et envoyés en copie à tous les administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués, qui peuvent à tout moment être révoqués ou démis de leurs fonctions par le conseil d'administration. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Les délégués à la gestion journalière ont les pouvoirs qui leur sont délégués par résolution du conseil d'administration. Il peut également désigner des mandataires généraux ou spéciaux ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée:

- En toutes circonstances et sans limitation par les signatures conjointes de trois membres du conseil d'administration.
- Par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée dans le cadre de cette gestion journalière.
- Par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites de ce pouvoir.
- Dans ses rapports avec les administrations publiques, par les signatures conjointes de deux administrateurs pour les actes ayant trait aux échanges d'informations avec les administrations.
- Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration en fonction.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils sont rééligibles.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle ordinaire se réunit de plein droit le deuxième samedi du mois de juin à dix heures quarante-cinq (10.45) au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Les assemblées générales sont convoquées dans les formes et les délais prévus par la loi. La convocation doit reproduire l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en personne ou en désignant par écrit, ou tout moyen de reproduction d'un écrit, un mandataire qui doit être un actionnaire.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Le président du conseil d'administration préside les assemblées générales des actionnaires.

En cas d'absence du président, celui-ci désigne un autre administrateur et/ou actionnaire pour présider l'assemblée générale en question.

Faute de désignation d'un autre administrateur et/ou actionnaire par le président, les actionnaires présents désignent l'actionnaire qui préside l'assemblée générale.

Le président de l'assemblée générale désigne le secrétaire.

L'assemblée générale élit un ou plusieurs scrutateurs.

Le président, le secrétaire et le ou les scrutateurs forment le bureau de l'assemblée.

Les délibérations des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal qui comprend les résolutions prises, les nominations faites ainsi que les déclarations que les actionnaires peuvent demander de faire acter. La liste de présence des actionnaires présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau ainsi que par tout actionnaire demandant de le signer.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par le président de l'assemblée générale et le secrétaire.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix. L'assemblée générale des actionnaires délibère conformément aux conditions de quorum et de majorité indiquées ci-après.

L'assemblée générale ne peut délibérer et agir valablement que si au moins 2/3 (deux tiers) des actions sont présentes ou représentées. A défaut de quorum lors d'une première assemblée, une seconde assemblée ayant le même ordre du jour et convoquée conformément à la loi, pourra délibérer valablement sans conditions de quorum de présence.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'exception des décisions énumérées à l'alinéa suivant et qui requièrent une majorité qualifiée d'au moins 2/3 (deux tiers) des actions présentes ou représentées.

La majorité qualifiée est requise pour les décisions suivantes:

- toute décision de modifications des statuts, à l'exception de celles prévues par l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915;

- les décisions de cession à un tiers de tout ou partie du capital de la société conformément à l'article 7 des statuts,

- les décisions de fusion, d'apport partiel d'actifs et de changement total ou partiel d'activité de la société,

- la détermination et l'adoption du budget annuel du prochain exercice (au plus tard dans le mois précédent la clôture de l'exercice en cours), incluant notamment les investissements à réaliser et la révision semestrielle du budget,

- l'acquisition et la cession d'immobilisations réalisées par la société non incluses dans le budget approuvé et entraînant un dépassement de plus de 10% du budget d'investissement en cumulé sur l'année,

- toute décision autorisant le conseil d'administration à acquérir, aliéner, transférer, apporter, échanger et entreprendre toutes autres opérations de disposition généralement quelconques de toute participation prise ou à prendre par la société et/ou de tout immeuble acquis ou à acquérir par la société.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

2.- Fixation du nombre des administrateurs à six.

3.- Nomination d'un administrateur supplémentaire et fixation de la durée de son mandat.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

31823

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que les statuts de la société auront dorénavant la teneur telle qu'arrêtée dans l'ordre du jour de la présente assemblée et émargée ci-avant. Le texte afférent des statuts est considéré comme reproduit ici.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le nombre des administrateurs à six (6).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de confirmer les mandats des administrateurs actuels en fonction et de nommer comme administrateur supplémentaire de la Société Madame Maggy Hein, licenciée en sciences commerciales et financières, née à Grevenmacher, le 9 juillet 1970, demeurant à L-7263 Helmsange, 19, rue de la Libération.

Le mandat de l'administrateur Maggy Hein, prénommée, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 (deux mille neuf).

Frais

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à quinze heures vingt-cinq (15.25).

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Hein, H. Lies, B. Hein, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2005, vol. 533, fol. 39, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 10 janvier 2006.

J. Gloden.

(004470.3/213/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2006.

DUEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.839.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour extrait sincère et conforme

DUEX INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001970.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

ESTEREL TECHNOINVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 61.680.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BLM00056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

Signature.

(001820.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

DUNAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.834.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait sincère et conforme

DUNAS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001976.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

COFIDEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 92.966.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 2 janvier 2006

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2006, le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Patrice Yande, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la Société en remplacement de Madame Caroline Folmer, administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait sincère et conforme

COFIDEX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001981.3/1022/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

IMMOINVEST BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 91.928.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

(001826.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.
